www.unsa-justice.fr
secretariat.unsa.justice@gmail.com

Comité Technique Ministériel :

(Mardi 24 mai 2022)

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,
Madame la Secrétaire générale,

Ce CTM intervient au lendemain de la nomination du Gouvernement d'Élisabeth BORNE. Concernant le ministère de la Justice, le Président réélu et sa Première Ministre ont choisi le changement dans la continuité.

En effet, Éric DUPOND MORETTI est reconduit dans ses fonctions de garde des Sceaux avec comme feuille de route les Etats généraux de la Justice et selon ses dires, « la volonté d'être le ministre du dialogue, de la concertation et de l'action ». Une déclaration en guise d'aveux de ce qu'il n'a pas fait pendant près de deux ans.

Quoiqu'il en soit, **l'UNSa Justice** prend acte de cette reconduction et en sa qualité de **1ère Organisation Syndicale**, elle continuera de revendiquer la promotion de nos missions régaliennes et la reconnaissance de l'ensemble des personnels du ministère de la Justice.

Plus que jamais, nous sommes dans l'attente des annonces de revalorisation du pouvoir d'achat des agents publics et notamment la revalorisation de la valeur du point d'indice pour les fonctionnaires, dont le gel dure depuis près de dix ans.

Pour **l'UNSa Justice**, ce dégel doit prendre en compte tant les années passées, que la forte inflation galopante depuis près d'un an. C'est donc une revalorisation à hauteur de 10% qui s'impose, pour à minima colmater une partie du retard enregistré en matière de perte de pouvoir d'achat.

Pour en revenir à l'actualité du ministère de la Justice, si le ministre est reconduit, nous avons appris le départ de la directrice de la PJJ pour un poste de secrétaire d'État !

Venue avec dans ses bagages le projet de CJPM, on pourra dire qu'elle s'est fort bien acquittée de sa tâche en le déployant à marche forcée dans un contexte de dialogue social de façade !

Arrivée en septembre 2020, elle repart en mai 2022 laissant une PJJ exsangue qui a perdu tous ses repères !...

Des personnels qui travaillent désormais à une cadence infernale avec des prises en charge rythmées par les multiples audiences, à tel point que les collègues n'ont parfois pas le temps matériel de voir les jeunes pour lesquels ils doivent déjà rédiger un rapport !

Car désormais les maitres mots pour les magistrats, sont « déstockage » et « gestion » des stocks !... On peut dire que ces termes ont marqué l'époque de Charlotte CAUBEL. Ou quand le langage du privé et du management s'immisce toujours davantage dans celui du secteur public alors qu'il est question de situations humaines et de suivis éducatifs !

Mais ce n'est pas tout !... La PJJ a le vent en poupe actuellement pour revoir à la baisse le traitement de ses agents. Pour preuve, le projet de NBI retiré au dernier moment de l'ordre du jour du CTM qui visait à extraire certains professionnels du périmètre d'attribution. En clair, retirer cette bonification à des agents qui la touchent actuellement!

Que dire également du sort réservé aux contractuels ?... Quand les SDRH ont la consigne d'établir pour les temps partiels des contrats sur la base des 35H, ce qui implique la perte des RTT soit de plusieurs jours de congé !... Alors que la PJJ peine déjà à recruter et n'est pas attractive !

Peut-on encore espérer un avenir meilleur avec l'arrivée d'un nouveau(elle) directeur (trice) ?...

Pour **l'UNSa SPJJ,** il serait temps d'arrêter la nomination de magistrats à la tête de notre institution, en privilégiant un (ou une) dirigeant(e) qui défendrait véritablement notre institution et les professionnels qui s'engagent au quotidien pour assurer leurs missions.

Quant à la finalité de l'octroi du CTI visant la filière sociale pour les personnels éducatifs de la PJJ, ou encore pour les personnels d'insertion et probation de la DAP, c'est inéquitable pour les premiers et inacceptable pour les seconds !

L'UNSa Justice ne peut se satisfaire de cet arbitrage des services du Premier Ministre. C'est une nouvelle fois l'occasion de diviser les personnels et de s'assoir sur leur reconnaissance socio-éducative !

Pour l'UNSa Justice, tous les agents de la filière sociale doivent prétendre à cette revalorisation. Personne ne doit être oublié, tant pour la PJJ que pour la DAP !... Qu'ils soient éducateurs de la PJJ, CADEC, directeurs ou professeurs techniques à la PJJ où encore, personnels d'insertion et probation, personnels en SPIP et l'ensemble des agents des corps communs exerçant à la prise en charge des publics sensibles et fragiles. Ils méritent tous d'être reconnus comme tel et être ainsi en droit de percevoir un CTI de 183€/net mensuel.

Pour **l'UNSa Justice**, c'est encore une fois l'occasion de dénoncer avec force la gestion de plus en plus injuste des régimes indemnitaires. Comment passer sous silence, les effets pervers du RIFSEEP dont les dégâts se vérifient toujours davantage.

S'agissant de la DAP, au-delà des sujets indemnitaires et statutaires comment ne pas dénoncer la surpopulation pénale galopante et endémique de nos prisons et en particulier des maisons d'arrêt. Depuis 1875, la Loi Bérenger pose la règle de l'encellulement individuel…

Depuis 147 ans, faute de moyen, faute de volonté politique assumée et faute d'une véritable ambition pour la pénitentiaire, rien ne change, rien ne bouge… Le constat perdure au fil du temps : le nombre de places restant bien inférieur à celui des écrous, c'est une surpopulation carcérale structurelle qui s'installe !

Fin avril 2022, selon les chiffres publiés par le ministère de la Justice, les prisons françaises comptaient plus 71000 détenus, soit une hausse de plus de 9% en un an !...

L'UNSa Justice s'insurge contre la surpopulation et revendique l'encellulement individuel comme principe fondamental !... Comme toujours, ce sont les maisons d'arrêt et leurs personnels qui subissent de plein fouet les conséquences d'une politique carcérale désuète et d'une absence récurrente des pouvoirs publics de tous bords sur la question de la prison !...

L'UFAP UNSa Justice tire la sonnette d'alarme sur cette situation endémique et ce dysfonctionnement structurel. Les conditions de travail des collègues se dégradent sans cesse et les violences envers les personnels sont en constante augmentation.

Dans ce contexte, **l'UFAP UNSa Justice** invite l'ensemble de la classe politique à réfléchir à la définition d'un vaste plan d'urgence pour les prisons françaises. Au-delà de la nécessaire construction de places pour absorber cet afflux de détenus, une politique carcérale moderne doit permettre l'écrou dans des structures adaptées à leur profil et à leur prise en charge… Cessons là l'angélisme carcéral visant à une prison sans obligation ni contrainte… Ce même angélisme qui multiplie les quartiers de confiance et autres SAS qui, dans l'état actuel des choses et nous le savons tous, ne seront jamais occupés en pleine capacité ou recevront des individus n'y ayant pas leur place afin de remplir les objectifs fixés par le ministère !...

Place à l'action et au déploiement du « surveillant référent » rebaptisé « surveillant acteur » dans le relevé de conclusions du 29 janvier 2018 !...

Deux ministres ont signé les chartes du « surveillant acteur » : l'une à Dijon, l'autre à Bordeaux. Trois des organisations autour de cette table l'ont d'ailleurs paraphée. Ces deux chartes marquent l'évolution de nos métiers et une montée en compétences des personnels. Elles devront s'accompagner d'avancées statutaires et indemnitaires.

Notre ministre, reconduit dans ses fonctions, ne pourra que les soutenir au regard des engagements qu'il a pris!... Si **l'UFAP UNSa Justice** a pris acte de la volonté de l'administration d'avancer sur ce sujet important, il est primordial de replacer au centre du dispositif les personnels de surveillance !...

Ainsi, **l'UFAP UNSa Justice** met l'accent sur la mise en place effective du « surveillant acteur » en métropole comme en outre-mer et veillera à ce que son déploiement ne soit ni travesti ni minimaliste !...

Concernant les Services Judiciaires, **l'UNSa SJ** rappelle avec force les 3 axes indispensables au bon fonctionnement du service public de la justice judiciaire :

- ***Un réseau informatique et des applicatifs métiers qui facilitent le quotidien de travail au lieu de le compliquer ;***
- ***Une trêve législative et un quinquennat sans réformes de la justice ;***
- ***Un recrutement important à hauteur des standards européens ainsi qu'une reconnaissance des personnels de greffe.***

Les gardes des Sceaux se succèdent, mais le socle sur lequel repose tout l'édifice judiciaire est immuable : ce sont les personnels de greffe et leur engagement indéfectible. Ce sont eux qui sont le cœur la Justice et même une partie de son âme.

La DSJ doit à ses personnels de greffe une reconnaissance à hauteur de leur engagement sans faille, eux dont le quotidien de travail est largement dégradé par des réformes sans moyens, un sous-effectif toujours important et des dysfonctionnements incessants de leurs outils de travail.

Pour **l'UNSa Justice** cette reconnaissance passe par une indispensable revalorisation statutaire de tous les corps.

Doit-on rappeler que lors de sa visite à l'ENG en novembre dernier, le garde des Sceaux annonçait aux 350 greffiers-stagiaires «porter une véritable ambition pour le corps des greffiers» avec la création d'un corps de catégorie A juridictionnel»?... Les promesses et des déclarations d'intention, cela suffit !

L'UNSa SJ et les agents ne se contenteront pas de la revalorisation indemnitaire des greffiers/directeurs/secrétaires et des trop maigres revalorisations indiciaires des adjoints, octroyées au titre de l'année 2022 pour solde de tout compte.

S'agissant des dysfonctionnements du réseau informatique et des applicatifs métiers, lors du dernier CTM, **l'UNSa SJ** indiquait au service du numérique que les logiciels des services judiciaires étaient en dessous de tout. Ce dernier nous retournait que « l'outil informatique doit être une aide, une facilité et pas des

difficultés supplémentaires ». Ils n'ont donc jamais mis les pieds en juridictions depuis 12 ans ?... 12 ans, c'est la peine que les personnels de greffe au pénal subissent depuis la mise en place de Cassiopée !

Mais Cassiopée n'est que la partie visible de l'iceberg…. Car il y a aussi les XTI, Portalis, AJWIN, Harmonie, Chorus DT, PPN, WINGES... autant de noms qui provoquent des cheveux blancs ou des boutons à tous leurs utilisateurs !

Y aurait-il un sort sur l'informatique du ministère ?... Ou juste de l'incompétence et un manque de moyens ?

Difficile de répondre tant les problèmes sont nombreux et restent sans réponse !

L'UNSa SJ a saisi le DSJ et la Commission des Lois du Sénat pour dénoncer ces dysfonctionnements et pour que des solutions et des moyens soient trouvés au plus vite !

L'UNSa Justice n'entend pas passer sous silence le manque récurrent de reconnaissance à destination de l'ensemble des personnels des corps communs et d'administration centrale. Si les corps propres à chacune des directions de ce ministère sont prédominants, il n'en demeure pas moins que l'action fondamentale et quotidienne des fonctions « support » permet aux institutions de ce ministère de fonctionner. Par conséquent, ces agents trop souvent oubliés par nos dirigeants, méritent respect et reconnaissance. Et ce n'est pas le maigre plan de requalification des adjoints administratifs en secrétaires administratifs qui pourra nous satisfaire, au même titre, que les faibles revalorisations de l'IFSE et du CIA.

C'est la raison pour laquelle, **la 1ère Organisation Syndicale** exige un véritable plan de revalorisation salariale et de promotions sociales pour l'ensemble des corps et grades appelés corps communs.

Paris, le 24 mai 2022
Le Secrétaire général,
Jean-François FORGET

L'UNSa Justice
l'**action** utile !